

que le titulaire a investies dans la recherche et dans le développement. Par conséquent, ce système n'entraîne pas une violation des «droits relatifs à la propriété intellectuelle», comme on le prétend souvent. Il constitue plutôt une tentative pour établir un équilibre entre les intérêts de l'entreprise qui a mis au point le produit et ceux de la société en général.

Le principal obstacle à une recherche et à un développement plus importants réside dans le fait que plus de 90 p. 100 des entreprises qui fabriquent des médicaments de marque au Canada appartiennent à des capitaux étrangers. Les plus importantes multinationales ont tendance à concentrer les activités de recherche fondamentale et de développement chez elles. Par ailleurs, jusqu'à maintenant, les essais cliniques visant à mettre au point une forme posologique et à obtenir l'autorisation réglementaire pour les médicaments élaborés à l'étranger ont constitué la majeure partie de la recherche et du développement de ces sociétés au Canada (une exception importante :

l'entreprise *Connaught Biosciences Laboratories*, autrefois propriété canadienne). Le Canada ne détient que 2 p. 100 du marché mondial et, traditionnellement, la recherche découlant de capitaux nationaux qui s'y fait relativement aux médicaments d'origine est restreinte; il ne compte donc pas parmi les principaux fabricants mondiaux de nouveaux produits pharmaceutiques et il n'est pas près d'en faire partie.